

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
en vue de l'occupation temporaire du domaine public
Article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques
Mise en place d'ateliers de développement artistique pour adultes et enfants
MAISON DE QUARTIER SAINTE GENEVIÈVE
211 Bd Romain Rolland – 13010 MARSEILLE

OBJET DE LA CONSULTATION :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'ateliers de découvertes artistiques et culturelles pour adultes et enfants à la Maison de Quartier de Sainte Geneviève située au 211 Bd Romain Rolland 13010 Marseille.

La consultation lancée par la Mairie des 9ème et 10ème a pour objet de sélectionner **un candidat par catégorie** sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant.

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente .

DESCRIPTIF :

Les candidats pourront postuler afin de proposer :

- des ateliers d'**éveil musical** pour les familles un samedi matin par mois pour les enfants de 8 mois à 4 ans, les samedis 11 avril, 30 mai et 27 juin

- des ateliers d'**éveil musical** pour les assistantes maternelles un vendredi matin par mois pour leurs enfants de 8 mois à 3 ans, les vendredis 10 avril, 29 mai, et 26 juin.

- des ateliers d'**éveil musical** pour les assistantes maternelles un lundi ou mardi matin par mois pour leurs enfants de 8 mois à 3 ans, le mardi 12 mai et le lundi 08 juin.

- des ateliers de **lectures animées** pour les familles un samedi matin par mois pour les enfants de 10 mois à 4 ans, les samedis 04 avril, 23 mai, et 13 juin.

- des ateliers de **lectures animées** pour les assistantes maternelles un mardi ou vendredi matin par mois pour leurs enfants de 8 mois à 3 ans, le vendredi 03 avril, le mardi 19 mai et vendredi 12 juin.

Pour chacune de ces dates, l'intervenant s'engage à proposer 2 ateliers de 45 min chacun.

- des ateliers d'**exploration musicale** un samedi matin par mois pour les enfants (sans leurs parents) de 4 à 8 ans, les samedis 30 mai et 27 juin.

Pour chacune de ces dates, l'intervenant s'engage à proposer 2 ateliers de 1h chacun.

- des ateliers de **causeries philosophiques** pour les adolescents et les adultes un samedi après-midi tous les 6 semaines, les samedis 04 avril et 13 juin.

- des ateliers de **conférences** pour les adolescents et les adultes un samedi après-midi tous les 6 semaines, le samedi 30 mai.

Chacun de ces ateliers doit durer entre 1h30 et 2h.

La jauge attendue pour chaque atelier est à laisser à l'appréciation de chaque intervenant, en tenant compte de la capacité maximale établie par la Commission de Sécurité (30 personnes pour une salle, 60 personnes pour la seconde).

Le candidat qui souhaite postuler pour plusieurs ateliers doit déposer plusieurs candidatures. En revanche, il doit obligatoirement postuler pour la totalité de la durée de l'occupation, du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 30 juin 2026 soit 3 mois.

DURÉE DE L'OCCUPATION :

L'autorisation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026.

Les jours et horaires d'occupation seront définis ultérieurement dans la convention d'occupation en commun accord avec la mairie des 9^{èmes} et 10^{ème} arrondissements en fonction du planning d'occupation déjà établi (associations présentes).

L'occupation du domaine public ne peut être que temporaire, elle présente un caractère précaire et révocable.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le présent document entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée au candidat.

CONTRAINTES TECHNIQUES :

- * respect des normes et consignes de sécurité
- * respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation, interdiction de stationnement ou d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention
- * respect des règles sanitaires

DOCUMENTS NÉCESSAIRES A LA CANDIDATURE :

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter un dossier et précisant le contenu du projet
- l'avis SIRENE
- une photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité ou tout autre document en cours de validité permettant de justifier l'identité

CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :

1/ CONTENU DES PROPOSITIONS ARTISTIQUES / 70 POINTS

Caractéristiques du projet :

- contenu et originalité des ateliers,
- objectifs pédagogiques,
- utilisation de matériel
- capacité à remplacer au pied-levé l'intervenant
- flexibilité dans le planning

2/ TARIFS PROPOSÉS AU PUBLIC /20 POINTS

Tarifs du candidat et modes de paiement acceptés

3/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT / 10 POINTS

Modalités de gestion des déchets, gestion écoresponsable

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :

Conformément aux Tarifs 2021, cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance de 6€/heure (six euros)

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les documents et éléments demandés devront être transmis par mail à atelierdesarts@marseille.fr

Date limite d'envoi des candidatures : Dimanche 29 mars 2026 à 23h59

Renseignements techniques et administratifs

(équipe Atelier des Arts)

.....Madame Jacqueline RUIZ 07 64 40 87 56

.....Madame Fabienne OCHIN 04 91 23 30 88

Validité des offres : 21 jours à compter de la date de réception.